GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mercredi 24 juin 2026
Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc BACLET

Nombre légal de conseillers : 84
Nombre de sièges vacants : 1
Nombre de conseillers en exercice : 83
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 1er juillet 2026

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	MIRAT Maryline	ROUX Serge
THEVENIN Hélène	MUSSOT Jean-Paul	TOUAMA Fatiha
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	RYAT Thomas	BOICHUT Elodie
GUERRIN Bernard	RAMAUX Ingrid	JEANNEROD Georges
GAGNOUX Jean-Baptiste	BERNARDIN Daniel	FRISA Gaëtan
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	PANNAUX Joël
MEUGIN Olivier	MELET Joëlle	OUDOT-LUPO Anna-Maria
SOLDAVINI Grégory	AUVERNOIS Pascal	GUIBELIN Hervé
STOLZ Julien	STEFANUTTI David	MILLIER Cyril
LEFEVRE Jean-Philippe	HIERHOLZER Thomas	RACINE Benoît
MONNERET Christophe	TROGER Christelle	BACLET Jean-Luc
ROY Jean-Yves	ANTOINE Patricia	CHEVAUX Myriam
BERTHAUD Mathieu	BOUFFAUT Mathilde	BOURDET Alain
BOITET Julie	CERNELA Patrice	BONJOUR Thierry
DOUZENEL Alexandre	CHAFFANGE Gilles	BOLIS Christine
DUPRE Philippe	CHAMPANHET Stéphane	PERNOUX Annie
FRANCHINI Patrick	CRETIN-MAITENAZ Blandine	EPAILLY Nicolas
GIROD Jacques	GRENIER Laurence	BERTHET Romain
LABOUROT Céline	JOBELIN Sophie	ROUGIER Delphine
LACROIX Olivier	NONNOTTE Catherine	LEGRAND Jean-Luc
LAVRUT François	REBILLARD Jean-Michel	MURA-BIRON Aurélie
MAZIER Bruno	ROCHE Paul	

Conseillers suppléés

CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
MARCHAND Pascal suppléé par HURISSE Laurent

Conseillers absents ayant donné procuration

CALINON Séverine donne procuration à THEVENIN Hélène
MENETRIER Louis-Joseph donne procuration à BOITET Julie
BROCARD Claire donne procuration à MAZIER Bruno
FIUMANA Christiane donne procuration à MIRAT Maryline
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
MBITEL Mohamed donne procuration à CERNELA Patrice

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GAUTHRAY-GUYENET Thierry	GOMET Nicolas	DEJEAN Sylvie
MATHIOT Agnès	MARCHAND Sylvette	BRUGNOT Florence
BONIN Jean-Luc	POIGEAUT Dominique	
DELAINE Isabelle	SAGET Emmanuel	

Objet : Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la construction de 2 logements séniors « Résidence La Bardelle » à Champvans. CONS 2 PLS Bardelle Champvans– Prêt N° 180826

Rapporteur : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer la construction de 2 logements séniors « Résidence La Bardelle » à Champvans pour un coût estimé à 334 198,00 euros.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont jointes en annexe à la présente délibération.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 180826 en annexe signé entre : Grand Dole Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 264 305,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 180826 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 264 305,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 264 305,00 euros contracté par Grand Dole Habitat pour assurer la construction de 2 logements séniors « Résidence La Bardelle » à Champvans pour un coût estimé à 334 198,00 euros, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération,
- **DE NOTER** que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Générale/Assemblées et Affaires juridiques
- Direction Générale/Finances, subventions, commande publique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Grand Dole Habitat

Fait à Damparis, le 24 juin 2026.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

Signé électroniquement
Le 30 juin 2026
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHERE

Seul ce document numérique a valeur juridique

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20260624-DCC2026042-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026